



VILLE D'ANDENNE



Extrait du procès-verbal de la séance

COLLEGE ECHEVINAL
du Conseil communal du 20 août 1936

Présents M M. Denée, Bourgmestre-Président, Fossion
et Charles, Echevins et Petitjean, Secrétaire.

MOTEURS ELECTRIQUES.

Le Collège,

Vu la demande en date du 24 Juillet 1936 par laquelle
la Sté Ame des Fonderies de fer Joseph Davin de cette
ville sollicite l'autorisation d'installers divers moteurs
léectriques en remplacement d'une machine à vapeur, à savoir:
1°) un moteur électrique de la force de 7,50V pour actionner
les machines pour la préparation du sable.
2°) un moteur électrique de la force de 7,50V pour actionner
les tours à polir.
3°) un moteur électrique de la force de 100V pour actionner
les tours à polir et la lapidaire.
4°) un moteur électrique de la force de 50V pour actionner les
machines de la forge (foreuse, meule, tour, etc..)
5°) un moteur électrique de la force de 14,50V pour actionner
le ventilateur du cubilot.
6°) un moteur électrique de la force de 2,50V pour actionner le
monte charge du cubilot.
située dans son usine Avenue Roi Albert à Andenne;

Vu le plan figuratif des lieux;

Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo
à laquelle la demande a été soumise et duquel il résulte
qu'aucune réclamation ni opposition n'a été formulée contre
ce projet;

Vu l'arrêté royal du 10 août 1933;

A l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE à l'autorisation
dont il s'agit.

Ainsi fait en séance à Andenne, les jour, mois et an que
dessus.

Par le Collège:

Le Secrétaire,
(s) Petitjean

Le Bourgmestre,
(s) Denée

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Petitjean

Denée

